



À Vergt le Périvoit' est situé devant l'Office de tourisme intercommunal.

© Service communication du Grand Périgueux

MOBILITÉ

Le Périvoit', une autre solution pour vos déplacements

Une opération de promotion du Périvoit' était organisée à Vergt par le Grand Périgueux et Périmouv en partenariat avec l'AFAC 24.

Publié le 21 mars 2025

Louer une voiture électrique pour ses déplacements pour 2 euros de l'heure, c'est possible grâce au Périvoit', un système mis en place à Vergt et à Sorges-et-Ligueux-en-Périgord.

À Vergt, c'est en face de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Périgueux, place Charles Mangold, qu'est stationnée la voiture électrique, à côté de sa borne de recharge électrique et d'une borne sécurisée où récupérer les clefs du véhicule.

Une réservation en quelques clics

Et pour utiliser ce service, rien de plus simple, il vous suffit pour cela de créer votre compte sur le site <http://perivoitautopartage.clem.mobi> (<http://perivoitautopartage.clem.mobi>) ou sur l'application Périvoit' disponible sur Appstore et Google Play et de réserver une voiture.

Il vous faudra pour cela être majeur et vous munir de votre permis de conduire et de votre carte de crédit.



« À la création du compte un délai de 48 h est nécessaire afin de vérifier la validité du permis de conduire puis un code est envoyé par SMS pour récupérer les clefs du véhicule dans la borne », explique Yoann Pompié chef de projet mobilités durables à Périmouv.

Une fois le code entré sur la borne, vous entendrez un « clac » vous indiquant que l'ouverture est déverrouillée et que vous pouvez récupérer les clefs.

À l'intérieur du véhicule, un livret d'accueil vous explique le fonctionnement du véhicule (boîte automatique), <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/le-perivoit-une-autre-solution-pour-vos-deplacements->

comment recharger le véhicule avec la borne électrique et comment restituer le véhicule que vous devrez garer à l'endroit où vous l'avez pris.

5 heures offertes lors de la première utilisation

La recharge complète du véhicule est comprise dans le prix et pour votre première utilisation 10 euros sont offerts, soit 5 heures de location.

Et la voiture comprenant cinq places, rien ne vous empêche de partager le véhicule et donc les frais avec d'autres utilisateurs et ainsi faire de l'autopartage.

« C'est tout le sens de l'autopartage », explique Marie Christine Melet de l'AFAC 24 qui renseignait les éventuels utilisateurs du Périvoit.

« On essaie de faire comprendre au gens que l'autosolisme (le fait d'avoir un seul utilisateur par véhicule, n'est pas forcément le plus pertinent économiquement. On tente de changer les comportements et de faire prendre conscience aux gens de l'impact de nos déplacements. On parle là d'écomobilité, mais ça reste quelque chose à inventer collectivement ».

Un programme pour valoriser l'écomobilité

Cette journée s'inscrivait dans le cadre du programme TIMS (Territoire inclusion mobilité sobriété) confié à l'AFAC 24 en partenariat avec le Pays de l'Isle, Des jantes et des gens, Le Grand Périgueux et Périmouv.

Outre le volet environnemental par l'utilisation de moyens de transports plus sobres, ce programme a aussi un volet social puisqu'il a pour but de permettre à toute personne en difficulté ou en situation de précarité d'avoir le pouvoir de se déplacer.

Elle propose ainsi la location de trottinettes et de vélos électrique ainsi que de scooters et fait la promotion de l'intermodalité des transports proposés par le Grand Périgueux à travers les bus, la navette ferroviaire mais aussi les Périvoit pour ceux qui ont le permis de conduire.

« La problématique des déplacements pour ces personnes, ce sont souvent les premiers et derniers kilomètres, donc en montrant aux gens qu'ils peuvent prendre le train en laissant leur vélo électrique dans un parking sécurisé à la gare et se rendre à Périgueux et prendre le Péribus, on leur propose un mode de fonctionnement certes différent, car il faut sortir de sa zone de confort, mais qui leur permet de comprendre que même sans véhicule ou sans permis de conduire, ils peuvent se déplacer pour faire leurs démarches, et ainsi avoir accès aux services, aux soins et au travail » , conclut Marie Christine Melet.

Pour en savoir plus sur le **Périvoit et l'autopartage** (<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/deplacements/covoiturage-et-autopartage/perivoit-autopartage>)

Contact



TRANSPORTS
Agence Périmouv'

✉ Courriel
☎ 0553533037



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)